

COMPTE-RENDU
du SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX de DAMPIERRE
SEANCE du 4 Novembre 2015

Etaient présents : MM MONTIGNON Eric, BAILLY-MAITRE Florian, BOLE Alexandre, GOUNAND Alain, TISSOT Emmanuel,

Absents excusés : Mme MARTINATTO Ludivine, HUDRY Jean-Luc

Absents : PROST Patrice

Secrétaire de séance : M. TISSOT Emmanuel

MODIFICATION PRÊT BANQUE POPULAIRE

Sur demande du syndicat, la Banque Populaire a proposé une renégociation du prêt 07122206. Le détail est présenté en séance, le montant des remboursements est revu à la baisse, selon le tableau joint à la délibération.

L'économie sur l'ensemble du prêt est de 1500 € environ.

Les Membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, acceptent cette modification du prêt.

ADMISSION EN NON VALEURS

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre après avoir pris connaissance de la demande d'admission en non-valeur établie par le Receveur Municipal de Dampierre, accepte les non-valeurs pour un montant de 19 845.33 euros.

A l'unanimité, le Conseil Syndical accepte d'annuler ces dettes déclarées restant dues.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu la nécessité d'imputer des crédits, les membres du SIED, après en avoir délibéré, décident de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement (les crédits sont pris sur le suréquilibre de fonctionnement)

Dépenses :

Compte 66111 :	+ 3 000.00 €
Compte 6156 :	+ 50 000.00 €
Compte 6168 :	+ 3 000.00 €
Compte 6132 :	+ 1 000.00 €
Compte 023 :	+ 50 000.00 €

Investissement

Dépenses :

Compte 1641 :	+ 15 000.00 €
Compte 21561 :	+ 35 000.00 €
Compte 21531-041 :	+ 5 910.00 €

Recettes :

Compte 2031-041 :	+ 5 910.00 €
Compte 021 :	+ 50 000.00 €

Le Président est autorisé à signer les bordereaux découlant de cette délibération.

TRAVAUX SALANS-CHARCHILLAC

Le syndicat a effectué un appel d'offre pour les travaux de renouvellement des conduites entre le bourg de Salans et son hameau Charchillac.

Sur 23 dossiers retirés, 16 ont répondu.

Après ouvertures des offres, après étude de celles-ci, il est proposé au comité syndical de retenir pour ces travaux l'entreprise Lartot, de Torpes (25), pour un montant de 66 291.27 €.

A l'unanimité, le Conseil Syndical accepte d'attribuer ce marché à cette entreprise.

Une tournée d'implantation sera effectuée dans les prochaines semaines, en présence du fontainier et de représentants de la commune de Salans.

FACTURATION ABONNEMENT A L'INTERIEUR DU SIED

A chaque arrivée d'un nouvel abonné, le syndicat facture des frais d'abonnement (80 €, en 2015). Ceux-ci couvrent les frais de déplacement du personnel pour les relevés de compteur, et les frais administratifs pour les facturations. Parce que ces démarches sont plus simples à effectuer pour des abonnés qui déménagent à l'intérieur du syndicat, il est admis que ces frais ne seront pas appliqués, dans ce cas précis seulement.

ACHAT COMPTEUR

Comme l'an passé, le syndicat achète 150 compteurs neufs pour les remplacements de compteurs usagés, et le raccordement de nouveaux usagers.

Une demande de prix a été effectuée auprès de Frans Bonhomme. L'offre, identique à l'an passé (33 € HT le compteur), est acceptée à l'unanimité.

TARIFICATION 2015/2016

Pour garder une augmentation régulière et maîtrisée du coût de l'eau, il est proposé en séance d'augmenter de 2 centimes le prix du mètre cube vendu (et automatiquement le prix tarif de fuite). Les autres prix ne sont pas modifiés.

1) Prime fixe annuelle Abonnement branchement et compteur :

* en-deçà de 15 mm	67 €
* au-delà de 15 mm	350 €

2) Mètre cube consommé – Redevance d'eau

* Consommation normale	1.35 €/m3
* Consommation exceptionnellement élevée (fuite)	0.68 €/m3
* Préservation de la ressource en eau	0.09 €/m3

3) Taxe de mise en service

* Changement d'abonné 80 €

4) Branchements neufs

* Redevance unique 1000 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces nouveaux tarifs.

PRIMES DE FIN D'ANNEE

Il est proposé en séance l'octroi des primes suivantes :

- 300 € pour la secrétaire
- 500 € pour le fontainier

Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité le versement de ces primes.

PROJET SDCI

En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notre préfet a présenté le 12 octobre 2015 le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Jura à commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Le projet de SDCI comporte en particulier l'évolution suivante :

- par anticipation du transfert des compétences eau et assainissement prévu par la loi NOTRe à l'horizon 2020, la dissolution des syndicats intégralement inclus dans le périmètre de certains EPCI.

Le SIED est directement concerné.

Parce que ceci rentre dans le cadre de la loi NOTRe, le comité syndical, à l'unanimité, est favorable au transfert de ses compétences à la communauté de communes JURA NORD.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle aux membres du conseil, représentants de leurs communes respectives, qu'il souhaite être avisé des divers travaux de voiries prévus sur leurs communes.

En effet, il est possible de profiter de ces opportunités pour renouveler certains morceaux de conduites ou de déplacer certains compteurs.

Programme pluri-annuel des travaux de renouvellement.

Le cadre prévisionnel des travaux prévus sur le syndicat est le suivant :

- Dampierre, rue des Minerais et entrée du lotissement du Grand Domaine en 2016
- Conduites âgées sur Evans en 2017
- Conduites âgées sur Ranchot en 2018
- Conduites âgées sur Salans en 2019

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

A Dampierre, le 4 Novembre 2015

Le Président
E. MONTIGNON